



HAL
open science

CREAM - Centre de recherche et d'études administratives de Montpellier

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CREAM - Centre de recherche et d'études administratives de Montpellier. 2010, Université Montpellier 1 - UM1. hceres-02033213

HAL Id: hceres-02033213

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02033213>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

Centre de recherches et d'études administratives de
Montpellier (CREAM)

sous tutelle des établissements et
organismes :

Université Montpellier 1

Juin 2010



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

Centre de recherches et d'études administratives de
Montpellier (CREAM)

sous tutelle des établissements et
organismes :

Université Montpellier 1

Le Président
de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

juin 2010



Unité

Nom de l'unité : Centre de recherches et d'études administratives de Montpellier (CREAM)

Label demandé : EA

N° si renouvellement : EA 2038

Nom du directeur : Mme Catherine RIBOT

Membres du comité d'experts

Président :

M. Yves JEGOUZO, Université Paris 1

Experts :

M. Jean-Claude RICCI, Université Paul Cezanne

Mme Anne LAUDE, Université Paris 5

M. Serge DAUCHY, CNRS

M. Vlad CONSTANTINESCO, Université de Strasbourg

M. Thomas CLAY, Université de Versailles Saint-Quentin

M. Philippe AUVERGNON, Université de Bordeaux 4

Mme Danielle CORRIGNAN-CARSIN, Université de Rennes 1

Expert(s) proposés par des comités d'évaluation des personnels (CNU, CoNRS, CSS INSERM, représentant INRA, INRIA, IRD.....) :

M. Bernard BEIGNIER, Université Toulouse 1 (CNU)

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Rostane MEHDI

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Philippe AUGÉ, Président de l'Université Montpellier 1

M. Jacques MERCIER, Vice-président du Conseil scientifique de l'Université Montpellier 1



Rapport

1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

L'expertise s'est déroulée les 25 et 26 janvier 2010, après une réunion de travail le 24 janvier au soir. L'équipe du CREAM a été reçue le mardi 26 janvier dans la matinée dans les locaux de l'UFR « Droit et Science politique » de l'Université de Montpellier I. La discussion s'est successivement déroulée avec les enseignants-chercheurs du CREAM sous la direction de Mme Catherine RIBOT, puis avec une représentation des doctorants. Les questions ont surtout porté sur le projet que le comité a tenté de faire préciser.

Les experts ont disposé des pièces et documents sollicités.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Le CREAM est un laboratoire de l'UFR « Droit et Science politique » qui a été créé en 1984 par M. Jean-Philippe COLSON. Il est situé dans le bâtiment II de cette UFR où il dispose de 270 m².

Nom du responsable : Mme Catherine RIBOT

- Effectifs de l'équipe ou affectés au projet (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	19	19
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	0	0
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs (cf. Formulaire 2.2 et 2.4 du dossier de l'unité)	0	0
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	0,5 ADT	1,5 (0,5 ADT + 1 IGR)
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	0	0
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier bilan de l'unité et formulaire 2.7 du dossier projet de l'unité)	36	26
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	13	13



2 • Appréciation sur l'unité :

- Avis global :

Le CREAM dispose d'enseignants de haut niveau et d'excellente réputation mais, pour autant, il peine à édifier une recherche collective véritable en rapport avec la qualité du potentiel. Peut-être est-ce la volonté politique d'aller dans ce sens qui fait défaut plus encore que les moyens, au demeurant plutôt modestes ?

- Points forts et opportunités :

Une qualité personnelle des membres de l'équipe généralement de haut niveau ;

Une belle curiosité intellectuelle et une riche palette de compétences ;

Un nombre satisfaisant de membres et une production scientifique qualitativement importante ;

Une grande attractivité régionale (Perpignan, Avignon, Nîmes, Toulon) ;

Une forte implication dans l'enseignement et un encadrement de qualité des doctorants.

- Points à améliorer et risques :

Une insuffisance du nombre d'HDR (10 membres sur 19 ne sont pas habilités) ;

Un manque d'ouverture à l'international (en termes d'étudiants et d'enseignants venant de l'extérieur comme en termes de rayonnement),

Une logistique faible ;

Un faible sens du collectif et une difficulté à identifier des actions transversales fédérant les 4 pôles construits autour des masters ;

Une faible lisibilité des rapports entre le CREAM et les autres laboratoires de l'université notamment le laboratoire de droit privé dans le domaine de l'urbanisme et de l'environnement, le Centre de droit de l'entreprise dans le domaine du droit public économique ;

Des liens très distendus avec l'école doctorale de rattachement.

- Recommandations :

Faire porter l'effort sur le renforcement des moyens attribués au CREAM ;

Mieux rassembler et coordonner les efforts entre laboratoires (peut-être en travaillant à des rapprochements voire à des fusions) ;

Etablir et renforcer les liens avec l'école doctorale ;

Avoir la volonté claire - et s'efforcer de la faire partager par tous - de porter le CREAM au niveau d'une véritable « équipe » de recherche.



- Données de production :

(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	16
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	
A3 : Taux de producteurs de l'unité [A1/ (N1+N2)]	0,88
Nombre d'HDR soutenues	4
Nombre de thèses soutenues	16
Autre donnée pertinente pour le domaine (à préciser...)	

Tableau mal renseigné dans le dossier. Les données fournies le sont au regard des fiches individuelles

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

- Pertinence et originalité des recherches, qualité et impact des résultats :

Le CREAM couvre de nombreux champs par rapport à ceux constituant son spectre théorique. Plus précisément, cette unité est fortement structurée autour de quatre axes s'appuyant chacun sur un master 2. Il s'agit :

- 1) de l'axe contrats publics qui constitue un des domaines traditionnels de Montpellier ;
- 2) de l'axe droit de l'environnement qui fut à l'origine de la création du CREAM ;
- 3) de l'axe moins caractérisé Institutions administratives et contentieux administratif ;
- 4) de l'axe droit public économique.

Dans ces différents domaines, les enseignants-chercheurs du CREAM disposent d'une notoriété certaine qui ne s'est toutefois pas nettement reportée sur l'unité de recherche en tant qu'instance perçue collectivement.

- Quantité et qualité des publications, communications, thèses et autres productions :

Les publications à caractère strictement individuel sont nombreuses. La plupart des enseignants ont une production forte et de qualité dans les axes. On doit toutefois noter que quelques membres de l'équipe se contentent de publications dans des revues confidentielles ou chez des éditeurs mineurs, de communications dans des journées d'études non publiées. Il faudra être attentif à cette question.

La recherche collective du CREAM prend essentiellement la forme de colloques (ou journées d'études), de contributions à des Mélanges offerts à certains enseignants ou d'ouvrages collectifs (Droit administratif général, etc.), certaines de ces publications étant de type principalement professionnel (Dictionnaire des marchés publics). On notera toutefois la publication des actes de trois colloques organisés par le CREAM dans le domaine de l'eau, de la gestion intégrée des zones côtières et l'accueil par cette unité du colloque sur la doctrine administrative (colloque de l'AFDA).



L'activité de l'unité donne toutefois l'impression d'être parcellisée, les différentes équipes internes, voire les différents chercheurs travaillant dans leur domaine sans véritable thématique arrêtée collectivement, cadrée et fortement problématisée, susceptible de fédérer les initiatives personnelles en un ensemble cohérent.

- **Qualité et pérennité des relations contractuelles :**

Le comité n'a disposé, ni dans les documents écrits ni au cours des entretiens oraux, d'aucune information utile sur cet aspect. Au reste, il ressort de la lecture du dossier l'absence de contrats de partenariat ou de recherche témoignant du souci de s'inscrire dans des programmes de recherche nationaux ou internationaux. On peut regretter que le CREAM, qui bénéficie de la proximité d'institutions intervenant dans le domaine des collectivités territoriales (ENACT), n'ait pas développé par le passé des relations avec celles-ci. Le comité a noté avec satisfaction que des évolutions pourraient intervenir dans ce domaine.

• **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'équipe ou du projet dans son environnement :**

- **Nombre et renommée des prix et distinctions octroyés aux membres de l'équipe ou à ceux qui participent au projet, y compris les invitations à des manifestations internationales :**

Au 30 juin 2009, seize thèses avaient été soutenues durant la période de référence. La réputation de bon nombre des enseignants de l'unité est grande, au moins dans la sphère nationale. On n'a pas relevé d'attributions de distinctions particulières, lesquelles, au demeurant, sont très rares chez les juristes ; d'où le caractère peu significatif de ce critère.

Plusieurs des membres du CREAM ont participé à des manifestations internationales, en nombre toutefois peu important eu égard à leurs potentialités manifestes.

- **Capacité à recruter des chercheurs, post-doctorants ou étudiants de haut niveau, en particulier étrangers :**

Dans le passé, l'unité n'a recruté quasiment pas, de façon pérenne, de chercheurs ou autres étrangers ; sans doute est-ce l'une des conséquences du caractère très hexagonal du droit public interne dans la conception qui en est retenue par le CREAM. Reste que l'unité aurait les moyens intellectuels d'une telle attractivité et c'est une mutation en ce sens qu'elle semble envisager.

- **Capacité à obtenir des financements externes, à répondre ou susciter des appels d'offres, et à participer à l'activité des pôles de compétitivité :**

Le CREAM dispose, pour son financement, de la seule subvention annuelle de 15 300 euros allouée par l'Université. Aucun financement extérieur ne se rencontre ni non plus, semble-t-il, n'est véritablement recherché.

- **Participation à des programmes internationaux ou nationaux, existence de collaborations lourdes avec des équipes étrangères :**

Le CREAM ne participe pas à de tels programmes ou collaborations, mais des évolutions sont envisagées à l'avenir.



- Valorisation des recherches, et relations socio-économiques ou culturelles :

Les relations socio-économiques ou culturelles des membres de l'unité sont nombreuses mais elles le sont à titre individuel (avocats, INET, etc.) et à près inexistantes sur le plan collectif, ou tout au moins elles ne sont pas mises en valeur par le dossier ni par l'audition.

• Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'équipe ou du projet :

- Pertinence de l'organisation, qualité de la gouvernance et de la communication interne et externe :

Le CREAM existe depuis plus de 25 ans et a été dirigé par M. COLSON pendant vingt années. Il a acquis, sous sa direction, une audience réelle dans certains domaines (l'environnement, les collectivités territoriales, etc.). Par la suite, il a connu deux directeurs (MM. GUBAL et AUTIN) ayant chacun une forte notoriété dans leurs domaines de recherche respectifs mais qui n'ont pu assumer qu'assez brièvement la direction de l'unité avant que cette responsabilité n'échoie à son actuelle directrice (Mme RIBOT).

Parce que les temps ont évolué et parce que le poids de l'histoire s'estompe, c'est vers une forme plus collégiale de direction que s'est réorienté le CREAM. Pour l'instant, toutefois, l'animation collective de l'équipe est restée cantonnée aux axes de recherche.

La communication externe ou interne n'a pas été le souci premier des créateurs de l'unité comme de ses membres actuels. Le CREAM aurait intérêt à mener une politique de communication lui donnant une meilleure visibilité.

- Pertinence des initiatives visant à l'animation scientifique, à l'émergence, et à la prise de risques :

Pour l'essentiel, les initiatives concernent la participation à une politique active de conférences ainsi que l'organisation de colloques et de journées d'étude sur l'énergie, l'eau, l'environnement, la bioéthique. Des efforts sont entrepris pour développer, sur ce point, la coopération internationale (Barcelone, Canada).

Les membres de l'équipe sont conscients de certains risques (tarissement de la ressource, endormissement paisible de l'unité, risque d'éparpillement des centres d'intérêt) mais pensent qu'ils sont beaucoup plus théoriques que réels et qu'ils ont les moyens de les éviter.

On doit souligner un effort particulier pour associer les doctorants et les étudiants des M2 aux actions de recherche. L'audition des doctorants a révélé un excellent climat et mis en évidence la disponibilité des enseignants-chercheurs.

- Implication des membres dans les activités d'enseignement et dans la structuration de la recherche en région :

Le CREAM s'investit fortement dans les activités d'enseignement, ce qui est logique compte tenu de sa structuration autour des masters.

L'implication de l'unité dans la structuration de la recherche en région n'apparaît pas, sans doute parce que cette implication ne repose que sur des initiatives individuelles dans leur déclenchement et toujours très personnelles dans leur réalisation concrète.



- **Appréciation sur le projet :**
 - **Existence, pertinence et faisabilité d'un projet scientifique à moyen ou long terme :**

La lecture du rapport ne révèle pas un projet cohérent mais laisse une impression de « collages », d'actions nombreuses et de qualité allant dans un grand nombre de directions, sans que cet aspect soit le résultat d'une démarche volontaire. S'il existe une belle recherche individuelle, celle-ci ne saurait tenir lieu, même en juxtaposant les travaux des uns et des autres, d'une recherche collective que fédéreraient des projets clairs et lisibles. Il est significatif que les rédacteurs reviennent à plusieurs reprises (dans le bilan comme dans le projet) sur ce sujet et même qu'ils revendiquent cet éclectisme en considérant « que loin d'être une source de disparités et de morcellement, cette richesse est un véritable point fort » du CREAM. Le rapport, à plusieurs reprises invoque un droit à la recherche individuelle qui ne saurait être dénié aux EC sans toutefois que cela les dispense du devoir de réfléchir à des actions collectives sans lesquelles, il est difficile de parler de « centre de recherche ». Il y a là une position un peu passéiste au regard des évolutions contemporaines de la recherche juridique.

- **Existence et pertinence d'une politique d'affectation des moyens :**

On ne saurait parler, au CREAM, « d'une politique d'affectation des moyens » pour la simple raison que ces moyens sont extrêmement limités : un demi-poste d'agent administratif et des crédits d'un montant assez limité n'autorisent pas une « politique » mais seulement une gestion quotidienne à l'économie. Sous l'éclairage de cette importante remarque, la consommation des crédits paraît pertinente.

On notera toutefois que le CREAM demande la création d'un poste d'ingénieur d'études qui permettrait de participer à des appels d'offres. Ce qui est l'indice d'une évolution que l'on ne peut qu'encourager dans la mesure où elle peut s'inscrire dans la lignée de partenariats que le CREAM a récemment noués dans des programmes pilotés par d'autres institutions (ENACT, Canada, Barcelone).

- **Originalité et prise de risques :**

Le projet, dans son ensemble, est d'une originalité moyenne, certainement en dessous des potentialités de l'équipe à cet égard.



Centre de Recherche et d'Etudes Administratives de Montpellier (CREAM)

Note de l'unité	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Stratégie, gouvernance et vie du laboratoire	Appréciation du projet
B	A	B	B	B



Montpellier, le 6 mai 2010

Le Président

Ph.A/NG

Départ 2010-1234

Monsieur Pierre GLORIEUX
Directeur de la section des unités
de recherche
Agence d'Evaluation de la Recherche et de
l'Enseignement Supérieur (AERES)
20, rue Vivienne
75002 PARIS

Monsieur le Directeur,

Je vous adresse mes remerciements pour la qualité du rapport d'évaluation fourni à l'issue de la visite du comité d'expertise concernant l'unité de recherche «**Centre de Recherche et d'Etudes Administratives de Montpellier**»

Vous trouverez ci-joint les réponses du Directeur de l'unité auxquelles le Vice Président du Conseil Scientifique et moi-même n'avons aucune remarque particulière à rajouter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Philippe AUGE



CENTRE DE RECHERCHES ET D'ÉTUDES ADMINISTRATIVES DE MONTPELLIER

C.R.E.A.M.

Faculté de Droit
Université Montpellier I

Montpellier 29 avril 2010

Objet : Réponses aux observations du comité d'experts de l'AERES sur l'Unité de recherche CREAM

Le pré-rapport établi par le comité d'experts à propos du CREAM est, avant tout, un document aujourd'hui précieux qui constitue une photographie synthétisant en temps réel l'activité du laboratoire. C'est la première fois pour la direction du centre et pour toute l'équipe qu'il est ainsi possible de disposer d'une analyse sur la base de laquelle orienter les efforts futurs et les prochaines activités.

Dans cet esprit, les remarques du groupe d'experts sont comprises comme un point de départ pour générer des efforts renforcés dans certaines directions et une nouvelle dynamique globale.

Toutefois, il me semble utile de proposer brièvement trois types de remarques.

En premier lieu, je souhaiterais corriger, au titre des erreurs matérielles, deux points qui ont sans aucun doute été mal exposés dans le rapport initial de présentation de l'équipe.

- J'avais, lors de la rencontre, signalé le fait que les renseignements concernant le nombre de membres habilités à diriger des recherches devaient être repris pour tenir compte du fait que, depuis 1995 en droit public, il n'est plus nécessaire d'avoir passé une HDR pour présenter sa candidature à l'agrégation. Cela signifie que les jeunes agrégés qui composent le centre ne sont pas dotés d'une HDR alors même que le titre de professeur agrégé les habilite bien évidemment à diriger des recherches. Il en résulte donc que tous les professeurs du CREAM sont automatiquement HDR. Pour ce qui concerne les maîtres de conférences (au nombre de 10), il apparaît que seuls 4 ne sont pas HDR (dont l'un est encore stagiaire).

En 2009, 2 membres du CREAM ont soutenu une HDR à Montpellier : François-Xavier Fort (MCF à Montpellier) en juin et François Béroujon (MCF à Besançon) en novembre. La dernière HDR ayant été obtenue en février 2010 par une ancienne doctorante du CREAM en poste actuellement au CEA.

- Ensuite, s'il est possible de regretter le faible nombre de partenariats passés entre le CREAM et les organismes ou collectivités extérieures, l'exemple de l'ENACT et des collectivités territoriales peut difficilement être cité puisque ces relations sont à la fois anciennes, fréquentes et intenses. Le fait que depuis de nombreuses années des membres



CENTRE DE RECHERCHES ET D'ÉTUDES ADMINISTRATIVES DE MONTPELLIER

C.R.E.A.M.

Faculté de Droit
Université Montpellier I

du CREAM enseignent à l'ENACT ou participent à différents jurys de délivrance de modules de formation (directeurs des affaires juridiques par exemple) permet de nouer des relations qui, ensuite, se traduisent pas des actions de formation et des séminaires divers. Il est vrai que les relations avec les collectivités territoriales (Région Languedoc-Roussillon, Département de l'Hérault, Ville de Montpellier et Communauté d'agglomération) se manifestent plus par des soutiens ponctuels aux manifestations scientifiques. Cependant, depuis quelques années les collectivités territoriales n'acceptent plus de procéder autrement.

En second lieu et plus fondamentalement, la remarque essentielle concernant les points à améliorer de ce pré-rapport réside dans « le faible sens du collectif et une difficulté à identifier des actions transversales ». A plusieurs reprises au cours du pré-rapport, cet aspect est relevé. Dans sa dimension profondément constructive, le bien-fondé de cette analyse va nous servir de point d'appui pour envisager les manières d'améliorer ce travail en équipe. Il est vrai que notre formation universitaire, nos traditions facultaires et les modèles que peuvent constituer certains de nos anciens enseignants, nous pré-destinent à un individualisme que nos propres ambitions comme nos caractères ont pris l'habitude de cultiver. Il faut reconnaître que le rythme et les contraintes même du déroulement de la carrière universitaires incitent en permanence l'enseignant-chercheur à privilégier toujours sa spécialité et ses propres champs d'intérêt. Dans ces conditions, la transformation des centres de recherches en véritables équipes est une gageure dont on ne prend réellement conscience que depuis peu de temps. Sa réalisation doit effectivement être un objectif afin de devenir effective. Dans cette perspective, il semble tout de même que le CREAM ne mérite pas une si grande sévérité car le nombre de publications collectives (citées en parties en page 5), de colloques ou séminaires n'est pas le reflet d'une parcellisation mais bien précisément d'une vision collective de la matière administrative. Il faut admettre que si le simple regroupement des actions de recherche sous une dénomination formellement synthétique pouvait donner l'illusion d'une dimension collective, elle serait en réalité synonyme d'un appauvrissement scientifique bien dommageable en entraînant à court et moyen terme le désintérêt des chercheurs en quête d'excellence.

Enfin, il est absolument indispensable pour permettre l'effective prise en compte des observations du comité d'experts de souligner la pénurie chronique dans laquelle le laboratoire fonctionne au quotidien. Il ne s'agit pas d'alimenter le chœur des récriminations en quête d'un éternel « toujours plus ». Il faut affirmer que la faiblesse de la logistique que note, à très juste titre, le comité doit en permanence être compensée par des trésors d'énergie et de dynamisme qui, de manière mécanique, ne peuvent alors plus alimenter la seule recherche collective. Sans doute est-ce aussi là l'une des causes de cette insuffisance récurrente des chercheurs à fédérer leurs initiatives. La demande d'affectation d'un ingénieur de recherche ou d'études a été formulée auprès de la direction de l'UFR au début de 2009. A l'automne 2009, par une lettre collective signée de l'ensemble de ses membres titulaires, les membres du CREAM ont réitéré leur demande. A ce jour, l'affectation d'une secrétaire à mi-temps ne permet pas de dégager les moyens nécessaires à la mise



CENTRE DE RECHERCHES ET D'ÉTUDES ADMINISTRATIVES DE MONTPELLIER

C.R.E.A.M.

Faculté de Droit
Université Montpellier I

en œuvre des réponses aux appels d'offres nationaux, communautaires et internationaux auxquelles nous incite pourtant le comité au titre soit des financements extérieurs, soit de la participation à des programmes internationaux (p. 6). Il en va de même pour le développement de la visibilité du CREAM passant par le développement d'une communication externe ou interne (p. 7 du pré-rapport).

Bien évidemment, il serait possible de débattre sur de nombreux points de détail, sans que l'esprit essentiel de ce pré-rapport ne soit remis en cause. Dans l'ensemble, les membres de l'équipe avec qui il m'a été possible de m'entretenir depuis la réception de ce pré-rapport, comme moi-même sommes très attentifs au contenu des analyses qui nous sont ainsi communiquées, conscients qu'il sera nécessaire de veiller à l'amélioration permanente de nos méthodes de travail universitaires pour le plus grand bénéfice, au final, de nos étudiants.

Catherine Ribot
Professeure de droit public
Directrice du CREAM